

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MAI 2022

Le quatre mai deux mille vingt-deux à dix-huit heures quarante-cinq, le conseil municipal de la commune de PLASSAC s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur LANGLAIS Jean-Charles, Maire, d'après convocations faites le vingt-sept avril deux mille vingt-deux.

Membres présents : Mrs LANGLAIS Jean-Charles, CERCEAU Fabrice Mmes POTET Christiane, DAVID Eliane, DELAIRE Sylvie, GILLET Maryvonne, GOURDON Corinne, Mrs AUPY Christophe, BUGEAU Bruno, GERGOUIL Patrick, LIAIGRE Xavier, RICHARD Christophe

Membres absents : Mme MARTINEAU Marthe, M. MARATHE Freddy,

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil. Mme POTET Christiane ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

1) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 6 AVRIL 2022

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des votants.

2) LES EMPLOYES COMMUNAUX

- Arrêt de travail de Mme Bonneaud Béatrice du 15 avril au 15 juin. Deux contrats de remplacement ont été conclus avec Mme Bernon Ophélie pour les horaires du matin et Mme Poivert Nathalie pour l'après-midi.
- Le congé longue maladie de M. Patrice Lehay se termine le 21 mai. M. Lehay a déposé une demande de reprise à temps partiel. Son dossier doit recevoir l'avis du comité médical départemental de la fonction publique territoriale qui se réunira le 17 mai.
- Afin de compléter et renforcer l'équipe, M. le maire propose de conclure avec M. Arnaudeau, actuellement en contrat de remplacement de M. Lehay, un contrat pour accroissement temporaire d'activité d'une durée de 6 mois à compter du 22. Mai 2022.
- Congés
 - David Jourdain : du 2 au 5 mai
 - Sylvie Gallot : mardi 3 mai

3) CREATION D'UN EMPLOI LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE - SERVICE TECHNIQUE

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique et notamment son article L332-23,1°

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE, à l'unanimité des membres présents,

la création à compter du 22 mai 2022 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, par référence au grade d'adjoint technique, relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 6 mois et 8 jours (12 mois maximum pendant une même période de 18 mois) allant du 22 mai 2022 au 30 novembre 2022 inclus.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 382 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

4) RECONSTRUCTION BOULANGERIE – AVENANT A LA MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE

Le marché de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction de maîtrise d'œuvre a été signé le 3 juin 2021 avec Monsieur PUISSANT, architecte pour un forfait provisoire de rémunération de 18 500 € HT basé sur un taux de rémunération de 10 % et une enveloppe financière de 185 000 € HT.

Les évolutions du projet et les modifications du programme, notamment l'augmentation de la surface à reconstruire, ainsi que les fluctuations importantes des prix impliquent une nouvelle estimation prévisionnelle qui passe de 185 000 € HT à 301 000 € HT.

Un réajustement du montant des honoraires est nécessaire soit :

- un forfait provisoire de rémunération de 30.000 €uros H.T. sur un coût prévisionnel de travaux estimé à 301.000 €uros H.T, soit un taux de rémunération de 9,97 %.

Il convient aussi de prendre en compte la nécessité d'intégrer des bureaux d'études spécialisés, en tant que cotraitants, désignés par l'architecte titulaire du marché.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des documents présentés et en avoir délibéré :

- donne son accord à la proposition d'avenant du contrat de maîtrise d'œuvre tel qu'il lui est présenté.
- accepte l'avenant avec un forfait provisoire de rémunération de 30.000 €uros H.T. sur un coût prévisionnel de travaux estimé à 301.000 €uros H.T. ; soit un taux de rémunération de 9,97 %.
- autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires en la matière.

5) EMPRUNT AQUISITION TRACTEUR

Afin de financer l'acquisition du tracteur agricole de marque John DEERE, type 6100 M, auprès de la société GUENON Libourne SAS, le Conseil municipal de la commune de PLASSAC, après avoir pris connaissance des propositions reçues des différentes banques consultées et en avoir délibéré :

- décide de souscrire un prêt AGILOR de 84 000 € (quatre-vingt-quatre mille Euros) auprès de la Caisse régionale Charente-Maritime-Deux-Sèvres, dont les caractéristiques sont les suivantes :
 - Montant du capital emprunté : de 84 000 € (quatre-vingt-quatre mille Euros)
 - Durée d'amortissement en mois : 28 mois
 - Type d'amortissement : échéances constantes
 - Taux d'intérêt : 0,580 % Fixe
 - Périodicité des échéances : Trimestrielle
 - Première échéance : 13/08/22.
 - Frais de dossier : 110,00 €
 - Autres commissions : Néant
- s'engage, pendant toute la durée du prêt, à faire inscrire à son budget les crédits nécessaires au remboursement des échéances en capital et en intérêts.
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt correspondant
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la gestion de contrat d'emprunt.

6) TRAVAUX ET ACHAT DIVERS

- Point sur la reconstruction de la boulangerie :
 - Les plans et réseaux sont validés
 - Lancement de l'appel d'offre fin mai.

- Point sur les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable (réunion de chantier tous les mardis à 16h30) => M. Cerceau et M. Langlais : Reprise des travaux route de la forêt le 5 mai
- Déploiement de la fibre optique sur la commune
 - Réunion avec M. Leenhard de la société NGE infranet pour l'implantation de poteaux en fibre, et notamment sur la VC de Chez Lattier à Chez Doré.

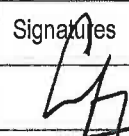






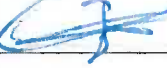



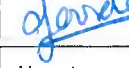
7) INFORMATIONS DIVERSES

- Suite à une panne intervenue mardi 26/04 en fin de tournée sur le camion de lavage de bacs, la campagne de lavage va prendre du retard. Les tournées prévues du 27/04 au 06/05 sont donc repoussées.
- Arrêté pour l'utilisation de la deserbeuse le long de la RD 137 envoyé à la DID
- Commémoration du 08 mai à 10h : invitations (gendarmerie, pompiers, porte drapeau), Gerbe de Fleurs (Mme Potet), fanfare, vin d'honneur (Mmes Potet et David), sono (M. Gergouil)
- Contact pris avec l'association des maires de Charente Maritime pour la réglementation du stationnement d'un camping-car sur terrain privé.
- Pavoisement de la mairie les 8 et 10 mai

8) MANIFESTATIONS PASSES ET A VENIR

- 18/05 14h30-16h30 au service des archives départementales, résultats mise en œuvre du plan d'action formation
- 07/06 à 9h30 Salle de l'Auditorium à la mairie de Pons, tirage au sort des jurés d'assises (Mme David)

Fait et délibéré à Plassac, les jours mois et an susdits. Ont signé au registre Mesdames et Messieurs les membres présents à la réunion.

Noms-Prénoms	Signatures		Signatures
LANGLAIS Jean-Charles		AUPY Christophe	
POTET Christiane		BUGEAU Bruno	
DAVID Eliane		GERGOUIL Patrick	
CERCEAU Fabrice		LIAIGRE Xavier	
DELAIRE Sylvie		MARATHE Freddy	Absent
GILLET Maryvonne		RICHARD Christophe	
GOURDON Corinne			
MARTINEAU Marthe	Absente		

